GDS 72

Fin de prophylaxie IBR: un bilan mitigé

Le bilan de cette première année d'allègement IBR est mitigé. Le gain de temps comme le gain economiaue sont discutables.

La campagne 2022-2023 fut la première année de la mise en place de l'allégement IBR. Il s'agissait de mettre en application la Loi de Santé Animale européenne pour faire profiter d'une prophylaxie moins importante aux élevages possédant un statut indemne en IBR. Cela impliquait également de renforcer les mesures de surveillance pour les cheptels non indemnes (avec notamment le recours à de la sérologie individuelle) et pour les ateliers dérogataires en visant la aualification de ces derniers en 2025. Cet allégement a pu être mis en œuvre grâce à la reconnaissance de notre programme d'éradication IBR national au niveau européen. Plus localement, nous pouvons nous féliciter de l'excellente situation sarthoise qui est le fruit de nombreuses années d'accompagnement des éleveurs et de mutualisation des aides.

Un maximum de 40 bovins à prélever

Plus concrètement, les éleveurs indemnes depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas considérés à risque (c'est le cas lorsqu'un atelier carte jaune ou un centre de rassemblement est présent sous le même numéro de cheptel) n'ont eu qu'un maximum de 40 bovins de plus de 24 mois, au lieu de la totalité, à prélever pour l'analyse IBR. En Sarthe, 81 % des éleveurs ont un statut indemne depuis plus de 3 ans et pourraient alléger leur prophylaxie. Or, en pratique, seulement 30 % en ont bénéficié (les autres avaient moins de 40 bovins de plus de 24 mois ou étaient en plan paratuberculose). Nous nous sommes donc préoccupés de ces 30 % et avons questionné vétéringires et éleveurs afin d'établir un bilan de cette mise en œuvre.

Un gain de temps discutable

Si nous revenons quelques mois en arrière, la réunion de lancement de campagne avec les vétérinaires avait été source de auestionnements et de préoccupations par rapport à un allègement qui, leur semblait-il, ne pouvait pas leur faire gagner du temps mais allait les impacter financièrement pour un même temps de travail.



Seuls 30 % des éleveurs sarthois dont le statut est indemne ont bénéficié de l'allègement **IBR**

Côté éleveurs, parmi les personnes interrogées, nous avons noté auelaues cas, dans des cheptels importants où le gain de temps a été flagrant. Pour un éleveur



possédant 2 sites, grâce au tri de ses animaux en amont (ce qui lui a demandé moins d'une heure), la prophylaxie a été faite en 2 fois une heure au lieu de 2 demi-journées habituellement. Dans ce cas, le gain de temps est évident, en plus du gain économique. Côté vétérinaires, nous avons le retour de plusieurs cabinets. L'un d'entre eux a choisi d'appeler ses éleveurs avant la prophylaxie pour leur rappeler qu'ils avaient reçu un listing des animaux à prélever et qu'il fallait qu'ils soient marqués ou triés. C'est une démarche qui a permis la réussite de la prophylaxie sans perte de temps pour le vétérinaire.

Mais globalement, le tri était

compliqué à faire en amont surtout quand les animaux devaient être prélevés dans plusieurs lots. Au cornadis. dans le meilleur des cas les bovins étaient marqués à la queue sinon une personne précisait au vétérinaire, d'après le listing, si l'animal était à faire ou non. Lorsque la contention se faisait au couloir, il fallait également passer tout le monde la plupart du temps et arriver à savoir si le bovin était à prélever.

En termes de gain de temps pour l'éleveur et pour le vétérinaire, c'est plus évident avec une contention au cornadis. Cependant, même s'il y a une diminution du temps de prophylaxie (qui peut être

minime), elle n'est pas proportionnelle à la réduction du nombre de prises de sang faites. En d'autres termes, si l'on considère le temps passé à la prise de sang pour chaque vétérinaire, celui-ci a auamenté puisau'il y avait du temps d'attente entre chaque

Gain économique

Le gain économique pour l'éleveur consistait en une diminution du nombre de prises de sang mais aussi un nombre d'analyses IBR facturées moins important. Cependant, il faut bien être conscient que nous risquons de voir apparaître des surfacturations des vétérinaires au temps passé si ces derniers passent à peine moins de temps qu'avant sur les prophylaxies des cheptels en allègement avec un nombre de prises de sang diminué. Gageons que cette première année fut une première étape pour une future amélioration constante de la préparation des animaux en amont des prophylaxies.

MAGALI MOREAU, DIRECTRICE TECHNIQUE, GDS 72







SILOS - FUMIÈRES - POULAILLERS www.semg-veille.fr MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ

13, rue des Noyers - B.P. 53 53170 ARQUENAY

Z.A. de Bellevue 53290 ST-DENIS-D'ANJOU © 02 43 70 69 37

34, rue de la Fraternité 49640 DAUMERAY © 02 41 32 55 87

Plus d'infos : pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr